



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS Réunion du 22 MAI 2019

Présents : Madame SALDANA
Messieurs LUCAS – CALADOU - GRAS – DELRIEU - AGASSE – DELRIEU – REALLAND —
THEVENIN – PLOMBAT – PUEYO.
Excusés : Messieurs MASSELIN.

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

SENIORS REGIONAL 2

POULE D

➔ Suite arrêté Municipal de la Ville de CANET interdisant le terrain en herbe du stade ST MICHEL du 18 au 19 mai 2019

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches

DECIDE de PROGRAMMER la rencontre non jouée

- CANET EN ROUSSILLON / GRUISSAN du 18/05/2019 au mercredi 22/05/2019 à 20h00

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

➔ Suite indisponibilité du terrain PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 2 à NARBONNE

Suite à la dérogation de la CRTIS pour l'utilisation du terrain MONTPLAISIR HONNEUR à NARBONNE

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches

AUTORISE la rencontre

- FU NARBONNE / PERPIGNAN MEDITERRANEE sur le terrain MONTPLAISIR le 26/05/2019 à 15H00.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

Le Vice-Président Délégué
C. GRAS